

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt-deux du mois de décembre, le conseil municipal de la commune d'Orchaise, dûment convoqué le 17 décembre 2011 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. CHARZAT Gérard, Maire.

Présents (10) : MM. SLOVAK, ULMI, ROULLEAU, DRONIOU, Mmes BOITELLE, DE CLERCQ, DOMBRE, ROGER, JOCARD.

Absents (5) : MM. POTTIER, BOULAY, AURIOL, CHAMPION, Mme DAURON.

Procurations (2) : M. BOULAY donne procuration à M. ULMI, M. AURIOL donne procuration à M. DRONIOU.

Secrétaire de séance : E. ROULLEAU.

Le Maire déclare la séance ouverte à 19 h 00. Lecture, approbation et signature du procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2011.

1 – SORTIES DE BIENS DE L'INVENTAIRE

P. ROGER absente pour cette délibération.

Le conseil décide d'éliminer de l'inventaire communal les biens inscrits qui n'existent plus :

- plateau remorque Suivit (2001 – 2 201,08 €) : vendu
- aspirateur Samsung salle polyvalente (2002 – 105,25 €) : remplacé
- logiciels informatiques JVS-mairistem (1999 – 212,35 € ; 2001 – 3 263,69 € ; 2005 – 6 455,52 €) : changement prestataire
- téléphone école (2008 – 80,08 €) : remplacé
- horlogerie église (2003 – 1 734,20 €) : remplacé

Le Maire informe que le plateau remorque porte-tondeuse a été vendu à M. SLOVAK pour un montant de 600 €.

11 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

2 – TARIFS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS A MOLINEUF

P. ROGER absente pour cette délibération.

En accord avec les communes associées de Chambon-sur-Cisse et Molineuf, **le conseil décide de voter les tarifs suivants concernant l'accueil de loisirs à Molineuf pour l'année 2012 :**

Périscolaire : matin ou soir : 2,70 €
 matin et soir : 3,55 €

Extrascolaire : T1 pour les quotients jusqu'à 1 000 €
 T2 pour les quotients jusqu'à 1 400 €

T3 pour les quotients au-delà ou pour les parents qui s'opposent à la consultation des éléments de leur dossier auprès de la CAF ou qui ne souhaitent pas communiquer leur avis d'imposition.

Les quotients retenus seront ceux obtenus auprès de la CAF au 5 septembre 2011 ou calculés à partir de la feuille d'imposition.

Familles des 3 communes de Molineuf, Orchaise et Chambon :

	T1	T2	T3
½ journée avec repas	10.15 €	11.15 €	12.15 €
Journée	12.00 €	13.00 €	14.00 €
4 jours	48.00 €	52.00 €	55.00 €
5 jours	57.00 €	62.00 €	66.00 €

Familles hors communes de Molineuf, Orchaise et Chambon :

	T1	T2	T3
½ journée avec repas	12.15 €	13.15 €	14.15 €
Journée	14.00 €	15.00 €	16.00 €
4 jours	56.00 €	60.00 €	63.00 €
5 jours	67.00 €	72.00 €	76.00 €

Les prestations de service ordinaire CAF (3,81 €/jour) et MSA (3,81 €/jour) sont déjà déduites des tarifs.

Pour les séjours en camps et les sorties, il sera demandé un supplément, variable suivant la nature des activités.

Une réduction de 1,85 € par jour sera appliquée à partir du 2^{ème} enfant (mercredis et vacances scolaires) pour les enfants du regroupement et hors regroupement.

11 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

3 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT CHEMIN DES GRANDS AUVERNATS

Le Maire rappelle sa rencontre avec M. CROSNIER, vice-président d'Agglopolys en charge de l'assainissement collectif. Le sujet de l'extension du réseau collectif d'assainissement chemin des grands auvernats avait été évoqué puisque l'urbanisation de ce quartier est prévue dans le projet de Plan Local d'Urbanisme. Le rapport du commissaire enquêteur ayant été reçu en mairie, la décision peut être prise pour ces travaux. Agglopolys reprenant la compétence assainissement collectif au 1^{er} janvier 2012, les travaux doivent être engagés par la commune avant le 31 décembre.

Le Maire et M. SLOVAK commentent les 3 devis reçus (SAUR, EUROVIA et VERNAT TP).

Le conseil accepte le projet de création du réseau d'assainissement collectif chemin des grands auvernats et choisit l'entreprise VERNAT TP à Mer pour ces travaux d'un montant de 40 884,46 € HT pour l'année 2012 et 18 684,90 € HT pour l'année 2013 et charge le Maire de passer commande des travaux.

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

4 – DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

► Budget annexe d'assainissement :

Article 2315 : travaux d'assainissement chemin des grands auvernats.

Virement de crédits : **Dépenses exploitation article 678 : - 14 000 €** (reliquat)
 Dépenses exploitation article 023 : + 14 000 €

Crédits supplémentaires : Dépenses investissement article 2315 : + 14 000 €
Recettes investissement article 021 : + 14 000 €

► Budget communal principal :

Crédits supplémentaires : Dépenses investissement article 2315 : + 2 519 €
Recettes investissement article 1641-040 : + 2 519 €

Virement de crédits : Dépenses fonctionnement article 61523 : - 500 €
Dépenses fonctionnement article 6554 : + 500 €

Le conseil vote ces décisions modificatives budgétaires.

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

5 – TRANSFERTS DES CONTRATS D'EMPRUNTS ASSAINISSEMENT A AGGLOPOLYS

Suite au transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté d'agglomération du blaisois Agglopolys au 9 janvier 2012, les emprunts contractés par le service assainissement de la commune sont transférés.

Le conseil prend acte que l'ensemble des contrats d'emprunt du service assainissement d'Orchaise sont repris par Agglopolys (capital restant dû au 1/1/2012 de 473 248,44 €).

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

6 – SOUTIEN AUX VITICULTEURS DU LOIR-ET-CHER

Le Maire informe le conseil du courrier de la Fédération des associations viticoles de Loir-et-Cher qui s'oppose au projet de règlement sur la libéralisation des plantations des vignes à partir du 1^{er} janvier 2016 dans tous les pays d'Europe décidé par les ministres de l'Agriculture fin 2008.

La fédération demande le soutien des élus pour faire revenir sur cette décision à l'occasion de la prochaine réforme de la PAC.

Le conseil s'engage à soutenir les viticulteurs du Loir-et-Cher dans leur action contre le projet de libéralisation des plantations des vignes à partir du 1^{er} janvier 2016 et à entreprendre les démarches nécessaires.

12 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

7 – RAPPORT DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU D'UNE DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DROIT DE PREEMPTION URBAIN à l'occasion de mutations d'immeubles :

- pas de préemption pour la maison située 20 grande rue
- pas de préemption pour un morceau de terrain situé derrière le 20 grande rue
- pas de préemption pour 2 terrains situés 62 rue de St-Lubin

DELIVRANCE DES CONCESSIONS AU CIMETIERE : Néant.

8 – AFFAIRES DIVERSES

- **le Maire :**
 - informe que suite à la fusion de la communauté de communes Beauce val de cisse avec Agglopolys le nouveau conseil communautaire devra désigner ses représentants aux syndicats mixtes VAL ECO et SIAB. Il est demandé au conseil de confirmer le nom de ses conseillers municipaux désignés pour ces organismes.
Actuellement : SIAB : titulaire G. CHARZAT (sans changement)
 VAL ECO : titulaire S. JOCARD (sans changement)
 suppléant F. POTTIER
 - Enonce les différentes commissions d'Agglopolys dans lesquelles un conseiller municipal de chaque commune membre pourra siéger et demande aux conseillers leur choix :
 - Solidarité intercommunale : G. CHARZAT
 - Finances :
 - Développement durable, déplacements, environnement : S. JOCARD
 - Assainissement : J-L. SLOVAK.
 - Tourisme, loisirs, valorisation de la Loire, sports : P. ULMI
 - Habitat, aménagement de l'espace, gens du voyage : N. DE CLERCQ
 - Développement économique, emploi, insertion, jeunesse : E. DAURON
 - Transport en commun, fourrière automobile : J. DRONIOU
 - Solidarité, innovation sociale : N. BOITELLE
 - Culture, information, communication : F. DOMBRE
 - Travaux, infrastructures : M. BOULAY
 - Rend compte de la visite de M. CHASSIER – Président du spéléo-club de Blois et du CDPNE au sujet du projet d'aménagement des abords de la grotte. Un dossier peut être élaboré pour recueillir des subventions.
- **S. JOCARD** rend compte de la dernière réunion du conseil syndical de VAL ECO.